

Le Club est actif et il obtient des résultats. Pour aller encore plus loin, il a besoin d'étoffer ses effectifs et de renforcer sa notoriété.

« Notre objectif est d'élargir le panel des entreprises représentées au sein du Club, d'une part pour obtenir un meilleur retour d'expérience, d'autre part pour être plus représentatif des entreprises du territoire rhônalpin et au-delà. Nous voulons élargir le champ géographique de nos activités », explique Jean-Roger Revellin, PDG de J2R, en charge de la communication au Club.

D'où la multiplication des partenariats dans les différentes métropoles de la région.

« Le développement de l'aéroport est l'affaire de tous les chefs d'entreprises intéressés. Le moment est venu de franchir le pas et de rejoindre le Club des entrepreneurs pour les Aéroports de Lyon ».

Pour adhérer c'est simple,

Imprimez le Bulletin d'Adhésion, remplissez-le et retournez-le accompagnée de votre cotisation à:

CLUB DES ENTREPRENEURS POUR LES AÉROPORTS DE LYON
BP 113
69125 Lyon-Saint Exupéry Aéroport

Pour télécharger le bulletin d'adhésion, cliquez [ICI](#).

Dès votre adhésion le Club vous offre plein d'avantages :

- **La Carte Privilyls,**

Privilyls, c'est pour vous :

- La garantie d'une place de stationnement : parkings P0, P2, P6

- Un passage rapide au contrôle de sûreté (PIF)

- Des points cumulés qui se transforment en bons d'achats dans les boutiques

- Un libre accès à des services : fax/photocopies, dépôt relais, cerclage des bagages, ...

- Une information ciblée : une hot line, un «espace perso» sur www.privilyls.fr, un numéro d'appel (horaires de vols).
Pour plus d'informations connectez-vous sur www.privilyls.fr
 - **une remise de 10% au NH Hoteles de Lyon-Saint Exupéry** sur votre chambre, la restauration (hors minibar, room-service et frais liés à une réunion sur site) et location de salle (hors forfaits).
 - être **référéncé gratuitement sur le site internet.**
 - à participer à toutes les manifestations et conférences organisées par l'association.
 - à accéder à un **large réseau d'experts** de la chaîne du fret.

“ Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ”.